

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 V. 50 G Vœu relatif à la poursuite d'un effort d'investissement de la Ville et de l'Etat en faveur des hôpitaux de l'AP-HP.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

L'Assistance Publique Hôpitaux de Paris, comme l'ensemble des hôpitaux, souffre depuis un certain nombre d'années d'un sous-investissement dans l'entretien et la construction des bâtiments et dans le renouvellement des appareils d'investigation ou de traitement modernes.

La démission de trois médecins de l'hôpital Saint Antoine en raison de l'état de vétusté déplorable des locaux du service dans lequel ils exerçaient.

Il est donc nécessaire que l'État, en rupture avec les politiques de ces dernières années, s'engage dans un plan de renouvellement audacieux des équipements et matériels et de modernisation de l'immobilier.

La Ville de Paris qui n'a pas de responsabilité directe dans ce domaine, mais dont le maire ou son représentant ont présidé le conseil d'administration puis préside le conseil de surveillance, a toujours veillé à apporter son soutien, y compris financier, pour l'investissement en matière d'équipements ou de bâtiments dédiés aux urgences, à la prévention ou à la recherche.

C'est ainsi que depuis 2001 la Ville a financé à hauteur de 18 millions d'euros la reconstruction de services d'urgences généralistes ou dentaire, ainsi que des mammographes participant au dépistage du cancer du sein et qu'elle a consacré plusieurs millions d'euros pour la construction et le financement de l'Institut du Cerveau et de la Moelle Épinière, de l'Institut de la vision et d'Imagine, lieux de recherche.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire que la Ville poursuive cette contribution à la politique d'investissement des hôpitaux sur son territoire.

Dans certains domaines il y a urgence.

Dans ces conditions le Conseil de Paris sur proposition de l'Exécutif, d'Alain Lhostis et des élus du groupe Communiste et du parti de Gauche,

Emet le vœu que :

- Le Maire de Paris demande à la Ministre de la santé de veiller à ce que l'investissement dans les hôpitaux de l'Assistance Publique-hôpitaux de Paris soit à la hauteur des besoins de santé publique pris en charge par celle-ci et que l'amortissement ne mette pas en cause leurs moyens de fonctionnement.

- La Ville de Paris pour favoriser la prévention et l'accueil des populations les moins favorisées participe à l'investissement dans la rénovation de bâtiments hospitaliers, et d'équipements d'investigation et de soins, et engage une concertation avec la direction générale de l'AP-HP afin de définir un programme de planification pluriannuel d'appuis aux investissements et de proposer une convention fixant des objectifs chiffrés dans un délai de 6 mois.